

SYNDICAT MIXTE DU GRAND LEGUE
Comité syndical du 24 janvier 2023

PROCES VERBAL DE SÉANCE

Date de la convocation : 17 janvier 2023
Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre janvier, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département.

Étaient présents :

Pour le Département des Côtes d'Armor : M. André COENT, M. Damien GASPAILLARD, M. Ludovic GOUYETTE

Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération : M. Hervé GUIHARD, M. Thierry SIMELIERE

Pour le Conseil Régional de Bretagne : Mme Gaëlle NIQUE

Absents représentés : M. Ronan KERDRAON a donné pouvoir à M. Hervé GUIHARD
M. Jean-Marie BENIER a donné pouvoir à M. André COENT

Absents excusés :

M. Romain BOUTRON (Département), M. Stéphane DE SALLIER-DUPIN, M. Philippe HERCOUËT, M. Michaël QUERNEZ (Région)

Membres des services :

Conseil départemental : M. Eric VANTAL - Conseil régional : M. Anthony FOSSARD – Saint-Brieuc Armor Agglomération : M. Stéphane LOISNEL - Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor : M. Yves GUIRRIEC - Syndicat mixte du Grand Légué : Mme Nolwenn SERINET, Mme Claire RONDEL, Mme Mathilde BOUCHAUD.

Mme Chantal GAUTIER, payeuse départementale, assistait à la séance.

1°) Approbation du procès verbal de la séance du 15 novembre 2022

Le procès verbal de la séance du 15 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2°) Présentation par la CCI du bilan d'activités, du budget et des perspectives 2023

M. Yves GUIRRIEC, Directeur des ports à la CCI, présente le bilan de l'année 2022 et le Budget Prévisionnel 2023 sous forme d'un powerpoint transmis en séance.

Ce bilan a déjà été présenté lors du précédent Conseil portuaire en décembre 2022.

L'année 2022 se présente dans la continuité des années précédentes en termes d'accueil de bateaux et de nombre de jours de location de terrain pour la réparation navale : 203 bateaux accueillis contre 192 navires sur l'année 2021, avec une grande majorité de bateaux côtiers (145) et 23 bateaux hauturiers.

Pour la plaisance, on dénombre 6.241 nuitées en 2022 contre 6.727 en 2021 : l'activité plaisance du Légué dépend des marées et de l'ouverture des écluses. On dénombre 281 contrats annuels en 2022, l'activité est stable.

Budget prévisionnel 2023 : détail en séance du document transmis.

Pour la réparation navale, le budget prévisionnel s'élève à :

Charges :	608 639 €
Produits :	540 484 €
Total net :	-68 155 €

Pour la plaisance, le budget prévisionnel s'élève à :

Charges :	494 943 €
Produits :	535 176 €
Total net :	40 233 €

Il est prévu le remboursement d'emprunt ainsi que l'acquisition d'un chariot élévateur pour la réparation navale (50K€) et du matériel divers et de manutention pour les 2 activités.

3° Rapport 2023 I 001 : Approbation des tarifs plaisance et réparation navale 2023

Mme NIQUE propose d'adopter les tarifs proposés par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

M. GUIRRIEC présente les éléments qui conduisent la CCI à proposer une revalorisation de 6,42 % des barèmes en 2023, pour les activités réparation navale et plaisance. Le 1^{er} poste de charge à avoir largement augmenté est celui de la masse salariale. En effet, les grilles de rémunération ont augmenté de 6,25% pour les agents de la réparation navale et 4,9 % pour les agents de la plaisance. Le second poste des charges de consommation électrique connaît une inflation exceptionnelle. En 2023, ce poste est estimé à 55K€ en 2023 contre 35K€ en 2021 (+149%) pour la plaisance.

Dans ce contexte, la CCI propose d'encadrer la revalorisation tarifaire 2023 en faisant référence au dernier indice INSEE connu des prix à la consommation, ensemble des ménages (hors tabac) sur une année glissante. Il est donc proposé une revalorisation de 6,42% de l'ensemble des tarifs 2023 (excepté les tarifs totalement dépendants du coût de l'électricité).

Au niveau de la plaisance, la CCI propose une augmentation de la grille de 6,42% dans les dispositions jointes en annexe.

Les tarifs de la plaisance ont été approuvés au conseil portuaire du 9 décembre 2022.

Au niveau de la réparation navale, la CCI propose une augmentation de la grille de 6,42% des tarifs 2023.

Les tarifs de la réparation navale ont été approuvés au conseil portuaire du 9 décembre 2022.

M. COENT précise que le Département a voté une augmentation de 5 % pour les ports départementaux en 2023. Mme NIQUE suggère qu'une harmonisation des tarifs soit discutée à l'avenir avec la Région.

Pour	4
Contre	0
Abstentions	4

Le rapport est adopté.

4°) Rapport 2023 I 002: Débat d'Orientaion Budgétaireprésenté par Mme SERINET

Mme SERINET indique que le Syndicat mixte soutiendra financièrement la fête du Grand Léjon qui aura lieu du 7 au 9 juillet 2023.

Un nouveau **schéma directeur portuaire** a été lancé en septembre 2022 pour la période 2024-2033.

L'objectif de cette étude est d'élaborer un document d'orientation incluant 3 grands volets :

- étude socio-économique (économie, foncier, urbanisme et tourisme) qui s'appuie sur les 3 activités portuaires (commerce, plaisance et réparation navale) ;
- étude sur l'impact urbain et les mobilités : organisation de l'espace et de la circulation des flux et mobilités douces (vélo) ;
- étude environnementale (y compris la question des dragages)

Les objectifs sont de proposer un modèle de développement viable, durable, et pérenne pour le port du Légué et d'établir un diagnostic commun.

La démarche de concertation s'articulera en 3 temps. La phase 1 permettra d'établir un diagnostic global. La phase 2 aura pour objectif de définir un axe de développement et des orientations. Enfin, la phase 3 permettra d'élaborer le schéma directeur formalisé, doté d'un programme opérationnel et d'un phasage de déploiement.

La démarche s'appuie sur des entretiens préalables avec les acteurs locaux, suivis de l'organisation de deux ateliers : un 1^{er} atelier sur la synthèse des enjeux et un 2^{ème} atelier sur l'évolution des scénarii. Une réunion publique sera organisée afin de présenter le schéma retenu.

Le schéma directeur sera élaboré en cohérence avec le schéma régional portuaire ; M. GUIHARD demande que les acteurs locaux soit associés à la rédaction du schéma régional. Mme NIQUE précise qu'une concertation sera faite avec les collectivités locales.

Le Syndicat mixte du Grand Légué, dans le cadre de l'étude de développement du port du Légué, a souhaité associer une **création artistique** venant interroger un rapport sensible de la vie du port du Légué. Il est apparu que la compagnie « l'Artère » dispose à la fois de l'ancrage territorial et des liens avec le milieu artistique briochin et costarmoricain pour élaborer une telle étude sensible. Le SMGL va donc conclure avec « l'Artère » un marché public pour la réalisation d'une approche artistique multi-supports et de longue durée (article R2122-31° du Code de la commande publique).

Les objectifs de cette étude sont de collecter des éléments racontant le rapport sensible qu'entretiennent les personnes (habitants, usagers, professionnels...) avec le port, en faire une œuvre artistique et organiser une présence artistique régulière sur le port pendant l'année 2023. Ce projet sera réalisé en 3 phases : une phase de collectage et d'écriture, une phase d'écritures augmentées avec l'invitation de nouveaux artistes (photographe et plasticienne) et une phase de création du final et d'un guide sensible.

L'**étude hydro-sédimentaire** est toujours en cours. La 3^{ème} réunion de concertation qui a eu lieu en octobre 2022 a permis de proposer des scénarii alternatifs à la méthode actuelle de dragage et de gestion des sédiments. Les échanges ont permis de dégager différents scénarii dont les effets vont être modélisés. Ces scénarii sont en cours de modélisation par le cabinet d'études et seront présentés lors de la prochaine réunion de concertation le 7 mars 2023.

Le **réensablement de la plage du Valais** est un des scénario envisagés par l'étude hydro-sédimentaire. La tendance à l'érosion de la zone, l'effet des marées et les tempêtes hivernales successives ont dispersé progressivement les sables qui avaient été apportés en 2020. C'est dans ce contexte que la mairie de Saint-Brieuc a demandé, en contrepartie de la reprise des dépôts sur l'estran des sédiments issus du dragage de l'avant-port, qu'une nouvelle opération de réensablement soit effectuée. Cette opération de réensablement sera pris en charge par le SMGL une seule et unique fois.

Il est prévu que les modèles des études hydrosédimentaires en cours puissent alimenter le dossier.

Le dossier de déclaration a été soumis une première fois pour avis à l'Autorité Environnementale début 2022. Le projet prévoyant un rechargement de la portion de plage située dans le périmètre de la Réserve Naturelle de la Baie, l'Autorité Environnementale a sollicité l'avis du Conseil Scientifique de la Réserve. Au vu de l'avis défavorable rendu par le Conseil, il a été décidé de revoir les caractéristiques de l'opération.

M. GUIHARD indique que la mairie de Saint-Brieuc n'attendra pas les résultats de l'étude hydro-sédimentaire pour soumettre le dossier modifié début 2023 aux services de l'État. S'il est accepté, la CCI prévoit de réaliser les travaux après la fin de l'hiver, soit en mars ou avril 2023.

Mme NIQUE précise que les résultats de l'étude hydro-sédimentaires sont importants pour la suite car il n'est pas envisageable de recharger la plage du Valais tous les ans.

D'autre part, les **statuts** du SMGL devraient être modifiés en vue d'intégrer de nouveaux membres. Les Communautés d'Agglomération de Lamballe Terre et Mer, Guingamp-Paimpol Agglomération et la Communauté de Communes de Leff Armor ont été rencontrées à cet effet.

Enfin, un **avenant aux Délégations de Service Public** sera passé en 2023 afin de repousser l'échéance des contrats actuels au 31 décembre 2024.

La section de fonctionnement s'équilibrera à environ **592 000 €** pour couvrir des dépenses plus importantes qu'en 2022.

Environ le tiers de ces dépenses est lié à l'**amortissement des frais d'études liés au 4^{ème} quai**. Selon les termes de l'instruction M57 relatifs au compte 2031, les frais d'études enregistrés au compte 2031 sont virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation en cours (compte 23) lors du lancement des travaux par opération d'ordre budgétaire.

Si les études ne sont pas suivies de réalisation, les frais correspondants sont amortis sur une période qui ne peut dépasser cinq ans : le compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » est débité par le crédit du compte 28031 « Amortissement des frais d'études ».

Le montant des études liées au 4^{ème} quai avoisine 1 million d'euros. Il convient de les amortir à raison d'environ 200.000€ par an et ce sur 5 ans, soit de 2023 à 2027. Les élus interpellent la payeuse départementale à ce sujet car cela va peser lourdement sur le budget de fonctionnement et donc par conséquent sur les budgets des collectivités membres du SMGL.

Le reste de la section de fonctionnement compte des dépenses similaires à l'année 2022.

La section d'investissement s'équilibrera à environ **655 000 €** et couvrira les dépenses liées aux frais d'études : étude hydrosédimentaire, projet de développement du port du Légué et étude sensible, valorisation des sables (opération SOLVALOR), les travaux de réensablement de la plage du Valais et des aménagements divers.

Ce point n'appelant pas au vote, les membres prennent acte de la présentation des propositions d'orientations budgétaires pour 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

La Présidente de séance,

Mme Gaëlle NIQUE

